

01.07.10

**Communiqué d'André Vallini
député socialiste de l'Isère
ancien Président de la commission Outreau**

Après avoir salué la décision courageuse qu'a prise la Cour de cassation hier dans le dossier du procès d'Yvan Colonna, je salue aujourd'hui la décision de la commission de révision des condamnations pénales de saisir la Cour de révision et d'ordonner la libération de Dany Leprince le 8 juillet prochain.

Le 12 mai 2009, j'écrivais à Madame la garde des Sceaux « au fond de sa prison, un homme clame son innocence depuis trop longtemps et nous devons l'entendre ». Après seize ans de détention, Dany Leprince peut enfin reprendre confiance dans la justice de notre pays.